

Image not found or type unknown



obligation alimentaire solidarité familiale

Par **corailblues**, le **02/01/2019** à **17:07**

Bonjour

ma belle fille veuve avec notre petite fille dispose d un important patrimoine en usufruit 1 maison d architecte (4chambres...) avec un verger producteur sur 3 ha et des terrains agricoles : elle peut louer en tout ou partie cette propriété. Elle possède également de biens matériels assez conséquents. Comment prouver qu' elle a toute latitude pour se procurer des revenus voire même avoir une activité annexe (chambre d hotes) sans faire appel à une obligation alimentaire de solidarité familiale ?

Merci de vos conseils
cordialement